



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 5 février 2013 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général adjoint et trésorier ainsi que la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Colette Lapointe Cariou, décédée le 20 janvier 2013, à l'âge de 73 ans ;
- Monsieur Gilles Dupras, décédé le 29 janvier 2013. Monsieur Dupras est le frère de Guy-Denis Dupras, mécanicien au Service des travaux publics. ;
- Madame Félicienne Truchon, décédée le 2 février 2013, à l'âge de 85 ans. Madame Truchon a agi à titre de seconde mère auprès de madame Claudine Bouchard, préposée à la bibliothèque.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

RÉSOLUTION 2013-02-050 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
ADOPTÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- Par l'ajout de l'article 13.1 – **Conseil (organismes supramunicipaux et organismes mandataires de la Ville)** – Désigner madame la conseillère Christine Beaudette pour agir à titre de substitut à la mairesse à la rencontre de la MRC Thérèse-De Blainville du 13 février 2013.
- Par l'ajout de l'article 21.1 – **Mandat aux procureurs – Construction sans permis – 4600, rue Ambroise-Lafortune** – Mandater Me André Morin, de l'étude Prévost Fortin D'Aoust pour tenter toutes les procédures nécessaires enjoignant le propriétaire du 4600, rue Ambroise-Lafortune à cesser toute activité de construction sans permis à cet endroit et à se conformer à toute la réglementation en vigueur pour ce type d'établissement.

- Par l'ajout de l'article 21.2 – **Communauté juive de Boisbriand - Réclamation pour taxes impayées** – Aviser les représentants des diverses corporations de la Communauté juive de Boisbriand signataires de la convention de 1990 ainsi que des autres corporations propriétaires d'immeubles situés sur le territoire de la Communauté juive, que la Ville de Boisbriand entend maintenir sa position quant à la réclamation de l'intégrité des sommes qui lui sont dues pour la fourniture de l'eau potable (capital et intérêts) et d'entreprendre tous les moyens d'exécution nécessaires enjoignant la Communauté juive de Boisbriand à payer toutes les taxes dues à la Ville.
- Par le remplacement à l'article 25 – **Inscription – Les Arts et la Ville** des mots « *des membres* » par « *d'un membre du conseil* ».
- Par le remplacement à l'article 32 – **Approbation d'un plan de lotissement** des mots « *création du lot 5 176 085* » par les mots « *création des lots 5 176 084 et 5 176 085* ».

Adoptée

Avant de débiter la séance, madame la mairesse Marlene Cordato s'adresse à la population sur les événements survenus la semaine dernière et concernant des allégations sur le conseiller Patrick Thifault à la commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (Commission Charbonneau).

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Monsieur Martin Drapeau

- Suite à l'article du Journal de Montréal du 31 janvier dernier, monsieur Patrick Thifault est-il maintenant en « ballotage »?
- Demande la démission de monsieur le conseiller Patrick Thifault.

Madame Monique Boulais

- Mentionne qu'il n'y a aucun stationnement pour personnes handicapées à l'arrière de l'Hôtel de Ville – demande le rétablissement de cet accommodement dans les meilleurs délais;

Monsieur Martin Drapeau

- Recours collectif - Compensation adoptée par le Règlement RV-1533 - Peut-on avoir la garantie que ces sommes seront destinées aux réclamants? Coût des honoraires professionnels dans ce dossier?
- Usine d'épuration – Promesse de monsieur Robert Poirier de faire un rapport sur les causes des odeurs – Selon les informations recueillies à cette époque, cette étude n'avait pas été commandée; Critique les coûts dépenses par la Ville et il est d'opinion que tout cela aurait pu être évité;
- Question adressée à monsieur le conseiller Gilles Sauriol – Qu'aurait-il pu faire pour que cette histoire soit différente? (usine d'épuration)

- Citation de Albert Einstein - « Le monde est dangereux à vivre, non pas à cause de ceux qui font le mal mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire ».

Monsieur Adam Veilleux

- Retour sur les récentes allégations concernant monsieur Patrick Thifault à la Commission Charbonneau.

**RÉSOLUTION 2013-02-051
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2013, tel que rédigé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-02-052
RÈGLEMENT RV-1441-004 – ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 15 janvier 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-004 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de la zone industrielle I-2 133-1 à même la zone I-2 133 et l'établissement des dispositions particulières à la nouvelle zone.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-02-053
PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT RV-1441-005 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le premier Projet de Règlement RV-1441-005 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'augmentation du nombre d'étages permis et des rapports au terrain dans les zones I-2 481 et I-3 482.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-02-054
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-006– ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le premier Projet de Règlement RV-1441-006 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait à l'aménagement de l'aire d'agrément extérieure d'une garderie.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-02-055
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-007 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le premier Projet de Règlement RV-1441-007 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en autorisant l'usage « Centre d'esthétique automobile » dans la zone I-3 455 en tant que disposition particulière à certaines zones.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-02-056
RÈGLEMENT RV-1447-002 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 6 novembre 2012;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1447-002 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone I-2 133-1.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-02-057
RÈGLEMENT RV-1534 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 15 janvier 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1534 décrétant l'acquisition de véhicules municipaux et d'équipements pour l'année 2013 et leur financement par emprunt au montant de 450 000 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-02-058
RÈGLEMENT RV-1535 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 15 janvier 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1535 décrétant des travaux d'amélioration à la bibliothèque pour l'année 2013 et leur financement par emprunt au montant de 40 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-02-059
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la greffière des certificats attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 29 janvier 2013 pour les règlements suivants :

RV-1432-3 : modifiant le règlement RV-1432 par la réduction du montant de l'emprunt et par le remplacement de la répartition fiscale;

RV-1491-1 modifiant l'objet et le montant de l'emprunt décrétés par le règlement RV-1491 ayant trait aux travaux d'agrandissement et d'amélioration à l'aréna;

RV-1532 : Règlement prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de bureautique pour l'année 2013 et son financement par emprunt;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-02-060
RÈGLEMENT RV-1045-8 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement modifiant le Règlement RV-1045 sur la régie interne des affaires du conseil municipal, les séances publiques et la création des comités et commissions.

**RÉSOLUTION 2013-02-061
RÈGLEMENT RV-1366-2 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1366-2 modifiant le Règlement RV-1366 sur la signalisation routière.

**RÉSOLUTION 2013-02-062
RÈGLEMENT RV-1531 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1531 décrétant des travaux de construction d'une fondeuse à neige pour l'aréna et son financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2013-02-063
RÈGLEMENT RV-1536 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1536 sur les limites de vitesse des véhicules routiers sur le réseau routier municipal.

RÉSOLUTION 2013-02-064
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 20 décembre 2012 au 23 janvier 2013, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-02-065
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 décembre 2012 au 15 janvier 2013 montrant un total des activités de 2 493 128,05 \$.

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	1 692 220,02	
Activités financières d'investissement	281 960,76	
Total des chèques fournisseurs		1 974 180,78
Salaires – Dépenses	805 009,44	
Salaires - Déductions	(286 062,17)	
Total des salaires nets		518 947,27
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		2 493 128,05

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-02-066
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 16 janvier 2013, révisée le 17 janvier 2013, montrant un total de 475 795,07 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-02-067
EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser le trésorier de la Ville à emprunter au fonds de roulement les sommes suivantes, remboursables sur une période de trois (3) ans, à savoir :

- A) 15 000 \$ pour le prolongement de la butte à l'usine d'épuration, projet 62 004;
- B) 20 000 \$ pour l'achat de végétaux et de matériel de pépinière, projet 62 002 A;
- C) 20 000 \$ pour la bonification et la plantation de végétaux au parc Perron, projet 62 015;
- D) 10 000 \$ pour la plantation d'une haie de saules esthétique aux ateliers municipaux (740, chemin de la Grande-Côte), projet 62 017;
- E) 20 000 \$ pour l'amélioration des boisés, projet 62 001 A;
- F) 13 000 \$ pour l'acquisition d'un abribus en verre incluant l'aménagement et l'achat de systèmes solaires, projet 31 002 A;
- G) 8 000 \$ pour la mise à niveau des aérothermes au Service de la sécurité incendie, projet 814 002;
- H) 15 000 \$ pour des travaux de réfection et de colmatage à la piscine municipale, projet 724 001;
- I) 32 000 \$ pour des travaux de mise à niveau du belvédère du parc Dubois, projet 712 003.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-02-068
SOUMISSIONS – ACQUISITION D’UN SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE IP –
CONTRAT 2013-1298**

ATTENDU qu’à la suite d’un appel d’offres sur invitation pour l’acquisition d’un système de téléphonie IP, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Bell Canada 1, Carrefour Alexander-Graham-Bell Aile C – 4 ^e étage Verdun (Québec)	76 434,72\$

ATTENDU qu’à la suite de cette demande, la conformité de l’offre reçue a été analysée par madame Josée Leblanc, directrice, Technologies de l’information;

ATTENDU que l’offre reçue excède l’estimation prévue pour ce contrat;

ATTENDU que conformément à l’article 573.3.3.2 de la Loi sur les cités et villes, dans le cas où une municipalité a, à la suite d’une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s’entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations;

ATTENDU que des démarches ont été effectuées avec Bell Canada afin de négocier un prix moindre que celui déposé dans la soumission;

ATTENDU la réception d’un courriel le 23 janvier dernier de Bell Canada, présentant un bordereau des coûts révisé dont le montant global est de 72 865,33 \$ incluant toutes les taxes.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D’accepter la soumission de Bell Canada, au montant révisé de 72 865,33 \$, toutes taxes incluses, pour l’acquisition d’un système de téléphonie IP, contrat 2013-1298.

D’imputer la dépense au poste budgétaire 22 100 00 824.
Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-02-069
SOUMISSIONS – TRAVAUX D’ÉLAGAGE, HAUBANAGE ET ABATTAGE
D’ARBRES – CONTRAT 2013-1300**

ATTENDU qu’à la suite d’un appel d’offres sur invitation pour les travaux d’élagage, haubanage et abattage d’arbres, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	Travaux sans nacelle (taxes incluses)	Travaux avec nacelle (taxes incluses)	MOYENNE (taxes incluses)
Novafor Inc. 735, boul. Industriel, bureau 102 Blainville (Québec) J7C 3V3	39 177,74 \$	33 773,91 \$	36 475,83 \$
Arbo-Design inc. 125, rang Ste-Sophie Oka (Québec) J0N 1E0	36 475,82 \$	37 826,78 \$	37 151,30 \$
Service d'Arbres Nature 115, rue Gaston-Dumoulin, local 102 Blainville (Québec) J7C 6B4	37 015,20 \$	38 093,97 \$	37 554,59 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité de l'offre reçue a été analysée par monsieur Denis LeChasseur, directeur du Service d'urbanisme, lequel recommande d'octroyer le contrat à Novafor inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU que l'établissement du coût de la soumission est obtenu par calcul de la moyenne obtenu pour les travaux avec nacelle et les travaux sans nacelle.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière en date du 15 janvier 2013.

D'accepter la soumission de Novafor inc., au montant moyen de 36 475,83 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux d'élagage, haubanage et abattage d'arbres pour l'année 2013.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 481 00 419.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-02-070
SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE SUR DIVERSES RUES – CONTRAT 2013-1301 – RÈGLEMENTS RV-1438 ET RV-1509**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels pour les plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur diverses rues, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
MLC Associés inc. 2990, avenue Pierre-Péladeau – bureau 400 Laval (Québec) H7T 3B3
Les Consultants S.M. inc. 4600, rue Louis-B.-Mayer Laval (Québec) H7P 6E4

ATTENDU que les offres reçues ont été analysées par les membres du comité de sélection nommés par le directeur général de la Ville, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 29 janvier 2013.

D'accepter l'offre de MLC associés inc., étant le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, pour un montant de 95 601,71 \$ (toutes taxes incluses) pour des services professionnels pour les plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur diverses rues, la surveillance étant cependant conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement y pourvoyant.

D'imputer la dépense de la façon suivante :

- Plans et devis : au Règlement RV-1438 (41 735,93 \$, toutes taxes incluses);
- Surveillance : par un règlement à être adopté par le conseil à une séance ultérieure (27 823,95 \$, toutes taxes incluses)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-02-071
CONSEIL (ORGANISMES SUPRAMUNICIPaux ET ORGANISMES
MANDATAIRES DE LA VILLE) –**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De désigner madame la conseillère Christine Beaudette d'agir à titre de substitut à la mairesse à la rencontre de la MRC Thérèse-De Blainville du 13 février 2013 uniquement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-02-072

PLAN DE COMMUNICATION – LA REDDITION DE COMPTES - ADOPTION

ATTENDU qu'à la suite de l'adoption du Plan stratégique 2012-2016 par le conseil municipal le 1^{er} mai 2012, la direction générale de la Ville est mandatée pour réaliser un plan de communication visant à accroître la reddition de comptes dans l'administration générale;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'adopter le « Plan de communication – La reddition de comptes » préparé par la direction générale, daté du 5 février 2013.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-02-073

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE - MODIFICATION

ATTENDU que la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Projet de loi n° 1) a été sanctionnée par l'Assemblée nationale, le 7 décembre 2012;

ATTENDU que le chapitre V.0.1 de cette Loi, prévoit la désignation d'un responsable de l'observation des règles contractuelles et énumère les fonctions particulières de celui-ci;

ATTENDU que la Politique de gestion contractuelle de la Ville, adoptée le 18 janvier 2011 par la résolution 2011-01-023 désignait le directeur général de la ville à titre de responsable de l'application de cette politique et conséquemment, du processus de gestion contractuelle de la Ville;

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser les fonctions associées au responsable de l'observation des règles contractuelles de la Ville, pour satisfaire à l'exigence de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (PL1 – Décembre 2012).

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

DE modifier l'article 3.3 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville « Personne chargée de contrôler son application » pour le remplacer par le texte suivant :

« Le directeur général est responsable de l'application de la présente politique ainsi que de l'observation des règles contractuelles et a notamment pour fonction :

1° de veiller à l'application des règles contractuelles prévues par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Projet de loi n° 1 – Décembre 2012), par ses règlements, ses politiques et ses directives;

2° de conseiller les dirigeants de l'organisme et de leur formuler des recommandations ou des avis sur leur application;

3° de veiller à la mise en place de mesures au sein de l'organisme afin de voir à l'intégrité des processus internes;

4° de s'assurer de la qualité du personnel qui exerce les activités contractuelles;

5° d'exercer toute autre fonction qui le dirigeant peut requérir pour voir à l'observation des règles contractuelles;

le tout sous réserve du pouvoir de contrôle du maire prévu à l'article 3.4 et celui de vérification effectuée en vertu de l'article 7.3 de la présente politique. »

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-02-074
ACHAT DE DÉFIBRILLATEURS – PARTENARIAT AVEC LA
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES**

ATTENDU la demande de la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles (CSSMI) datée du 10 octobre 2012;

ATTENDU la résolution 2012-12-664 de la Ville de Boisbriand, adoptée le 4 décembre 2012;

ATTENDU la lettre du directeur général de la Ville de Boisbriand datée du 6 décembre 2012;

ATTENDU les échanges avec la CSSMI quant au partage potentiel des frais reliés à ce projet;

ATTENDU que la CSSMI a procédé à un appel d'offres et que les prix obtenus seraient de 1 400 \$ par appareil incluant l'installation;

ATTENDU la recommandation du comité d'orientation et de développement stratégique du 22 janvier 2013;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des deux parties d'offrir un niveau de sécurité accrue tant pour les utilisateurs de jour (école) que de soir ou de fin de semaine (Ville).

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter de participer financièrement au projet de la Commission scolaire de la Seigneurie des Mille-Îles pour l'achat et l'installation de sept (7) défibrillateurs, soit un appareil pour chacune des sept (7) écoles du territoire de la Ville, pour un montant total de 4 900 \$ soit 700 \$ par appareil.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-02-075
TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET DE PROLONGEMENT DES UTILITÉS
PUBLIQUES SUR L'AVENUE DES GRANDES TOURELLES (SECTEUR
INDUSTRIEL) – PAIEMENT DE FACTURES À HYDRO QUÉBEC**

ATTENDU la réalisation des travaux d'enfouissement ainsi que le prolongement du réseau d'utilités publiques sur l'avenue des Grandes Tourelles, tronçon V (secteur industriel du Faubourg Boisbriand);

ATTENDU la signature de la « Convention enfouissement des réseaux de distribution existants » entre Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et la Ville dans le cadre de ce dossier, qui portait le coût des travaux autorisés à 2 334 617 \$ plus taxes;

ATTENDU que le coût total des travaux est inférieur au coût estimé prévu à la convention;

ATTENDU que le Règlement d'emprunt RV-1419 prévoit le financement d'une cette dépense;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser le Service de la trésorerie à procéder au paiement des factures 0000454745 et 0000454744 dues à Hydro-Québec, datées du 21 décembre 2012, au montant total de 2 369 300,65 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1419.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-02-076
COMPENSATION DES COÛTS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE –
DEMANDE DE RÉVISION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

ATTENDU que le projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 janvier 2013;

ATTENDU que selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de partager, à parts égales entre les entreprises et les municipalités, les dépenses associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, doivent être traitées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

ATTENDU que l'engagement du gouvernement du Québec pris dans le cadre de l'Entente de partenariat en 2006 était d'en arriver, en 2010, à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

ATTENDU que cet engagement avait été entériné à l'unanimité par l'Assemblée nationale;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans la mise en place des systèmes de collecte sélective, à toute réduction de la participation financière des entreprises aux coûts de la collecte sélective;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de réviser le projet de règlement de façon à compenser entièrement dès 2013 la ville pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

DE transmettre copie de la présente résolution au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire, à la Fédération québécoise des municipalités, au président de l'Union des municipalités du Québec, au responsable de la région des Laurentides ainsi qu'à la députée de Groulx.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-02-077
SIGNATURE D'UN ADDENDA – ENTENTE CONCERNANT L'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES DE DOMMAGES PAR LE REGROUPEMENT DES VILLES ET RÉGIES DES MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ET MIRABEL ET LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer un addenda « Addenda – Janvier 2013 » à l'entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes et régies des MRC Thérèse-De Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache couvrant la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2014 ayant trait à la révision des quotes-parts versées au fonds de garantie annuel.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-02-078
MANDAT AUX PROCUREURS – DONATIEN ROUSSEAU & ALS C. COUR DU QUÉBEC & ALS – REQUÊTE POUR PERMISSION D'APPELER HORS DÉLAI – DOSSIER P-257

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE mandater Me Alain Longval, de l'étude Dunton Rainville pour représenter les intérêts de la Ville dans le dossier Donatien Rousseau & als c. Cour du

Québec & als, de la Cour d'appel du Québec, portant le numéro 500-09-023243-132 demandant l'autorisation d'en appeler du jugement rendu par l'honorable juge Georges Massol et confirmé par l'honorable juge Paul Mayer dans le dossier de la Cour Supérieure du Québec portant le numéro 700-17-008264-110.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-02-079
MANDAT AUX PROCUREURS – COMMISSION DE PROTECTION DU
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC C. SOCIÉTÉ DE GESTION
MATHERS INC. & ALS – DOSSIER P-347**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE mandater Me Albert Prévost, de l'étude Prévost Fortin D'Aoust pour représenter les intérêts de la Ville dans la « Requête introductive d'instance pour l'émission d'une ordonnance » déposée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec demandant à la Cour supérieure d'ordonner à Société de gestion Mathers inc., A. & B. Legault, senc et Services forestiers B.J.L. inc. de se conformer à l'ordonnance de remise en état du 25 mars 2009, confirmée par la décision en révision du 24 janvier 2011.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-02-080
MANDAT AUX PROCUREURS – CONSTRUCTION SANS PERMIS –
4600, RUE AMBROISE-LAFORTUNE**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE mandater Me André Morin, de l'étude Prévost Fortin D'Aoust pour intenter toutes les procédures nécessaires pour enjoindre le propriétaire du 4600, rue Ambroise-Lafortune à cesser toute activité de construction sans permis à cet endroit et à se conformer à toute la réglementation en vigueur pour ce type d'établissement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-02-081
COMMUNAUTÉ JUIVE DE BOISBRIAND – RÉCLAMATION POUR
TAXES IMPAYÉES**

ATTENDU que les dirigeants de la Communauté juive hassidique ont choisi le territoire de la Ville de Boisbriand au début des années 60 pour y installer leur communauté ;

ATTENDU que les résidants de la Communauté juive hassidique cohabitent avec la population boisbriannaise depuis ce temps et qu'ils devront continuer à cohabiter avec elle ;

ATTENDU que bien que la Communauté juive hassidique possède un réseau privé d'aqueduc, celle-ci est desservie par l'eau provenant des conduites appartenant à la municipalité ;

ATTENDU que la Communauté juive hassidique, agissant et représentée par les diverses corporations propriétaires des immeubles situés sur son territoire, bénéficie d'une entente avec la Ville de Boisbriand depuis 1990 pour la fourniture de l'eau et qu'elle en a acquitté les coûts jusqu'en 2005 ;

ATTENDU le fait que depuis 2005, la Communauté juive hassidique de Boisbriand, agissant et représentée par les diverses corporations propriétaires des immeubles situés sur son territoire, n'acquitte plus les sommes pour la fourniture en eau provenant des conduites d'aqueduc de la Ville de Boisbriand ;

ATTENDU que ces dossiers ont fait l'objet de plusieurs procédures judiciaires, et que la Ville de Boisbriand a obtenu gain de cause dans toutes et chacune des instances judiciaires depuis 2005 lorsqu'elle a demandé le paiement du capital et des intérêts qui lui sont dus pour la fourniture du service d'aqueduc à la Communauté juive hassidique de Boisbriand ;

ATTENDU qu'en vertu de la loi, toute remise ou réduction de taxes constitue un geste illégal et que, par le fait même, la Ville de Boisbriand est tenue de demander le paiement intégral des taxes dues ;

ATTENDU que, tant devant la Cour du Québec que devant la Cour d'appel du Québec, tous les montants de taxes en capital et intérêts réclamés par la Ville de Boisbriand ont été reconnus comme valables et que la contestation des représentants de la Communauté juive hassidique fut jugée, par les tribunaux, comme étant dilatoire et abusive ;

ATTENDU que, de l'avis du conseil municipal, il importe que toute la population de la Ville de Boisbriand doit être traitée de manière égale vis-à-vis l'application de la loi ;

ATTENDU que les différentes procédures ont requis des frais juridiques importants pour les deux parties, et que les frais de la Ville de Boisbriand sont assumés par les citoyens de Boisbriand, ce qui inclut également les résidents de la Communauté juive hassidique ;

ATTENDU que non seulement il y va de la stabilité financière de la Ville de Boisbriand d'exiger rien de moins que le paiement intégral des sommes dues pour la taxe d'eau, le tout en vertu du principe élémentaire d'équité et de respect envers toute la population Boisbriannaise ;

ATTENDU il faut qu'un message clair soit acheminé aux dirigeants de la communauté juive hassidique afin que ceux-ci s'acquittent de leurs obligations au lieu de persister dans la recherche de moyens juridiques dilatoires ;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

DE transmettre la présente résolution aux représentants des diverses corporations signataires de la convention de 1990 et aussi des autres corporations propriétaires d'immeubles situés sur le territoire de la Communauté juive hassidique de la Ville de Boisbriand afin que ceux-ci prennent acte de ce message clair et sans équivoque que la ville entend maintenir sa position et qu'elle verra à entreprendre tous les moyens d'exécution qui s'offrent à sa disposition afin d'obtenir le paiement des sommes dues.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-02-082
DEMANDE D'AUTORISATION – TRAVAUX DE BRANCHEMENT DE SERVICES (AQUEDUC, ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE) SUR LES LOTS 4 206 429, 3 937 370 ET 4 207 724 – FAUBOURG BOISBRIAND – SECTEUR COMMERCIAL – BLOC « L »

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la firme BPR-Triax à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs l'autorisation pour la réalisation des travaux de branchements de services (aqueduc, égouts pluvial et sanitaire) sur les lots 4 206 429, 3 937 370 et 4 207 724 (Faubourg Boisbriand, secteur commercial, bloc « L »), et ce, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

DE s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-02-083
DEMANDE D'AUTORISATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE DRAINAGE SUR LE LOT 2 504 509 (4155, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE)

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser la firme C.L.A. Experts-Conseils inc. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs l'autorisation pour la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales dans l'emprise du lot 2 504 509 (4155, boulevard de la Grande-Allée), et ce, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

DE s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-02-084
SIGNALISATION**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser le Service des travaux publics à procéder à l'installation des panneaux de signalisation suivants :

- « Stationnement interdit » sur la rue Doris-Lussier à 2,5 mètres de chaque côté de la sortie du stationnement de l'Institut de l'œil des Laurentides;
- « Stationnement interdit » sur la rue Ambroise-Lafortune à 2,5 mètres de chaque côté de la sortie du stationnement de l'Institut de l'œil des Laurentides;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-02-085
INSCRIPTION – LES ARTS ET LA VILLE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'autoriser l'inscription de monsieur le conseiller Daniel Kaeser à participer au colloque Les Arts et la Ville, devant avoir lieu à Gatineau, du 22 au 24 mai 2013.

D'autoriser le remboursement des dépenses sur présentation d'un état appuyé des pièces justificatives.

D'imputer les dépenses aux postes budgétaires 02 110 00 496 pour les frais d'inscription et 02 110 00 316 pour les autres frais.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-02-086
ADHÉSION – LES ARTS ET LA VILLE**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'organisme Les Arts et la Ville, pour l'année 2013 au montant de 300 \$ taxes incluses.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 710 04 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-02-087
PRÊT AU CLUB DE PHILATÉLIQUE « LES TIMBRÉS DE BOISBRIAND »**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser le prêt de la Maison du citoyen et Place de la culture au Club de philatélie « Les timbrés de Boisbriand », pour la tenue d'une exposition devant avoir lieu du 5 au 7 avril 2013;

D'offrir le soutien logistique pour la réalisation de cet événement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-02-088
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accorder un don et/ou subvention à l'organisme suivant, au bon vouloir du conseil, à savoir :

- A) 500 \$ à la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles pour le musée régional Joseph-Filion et les expositions régionales pour 2013;
- B) 100 \$ au Fonds de l'athlète des Laurentides, pour 2013;
- C) 200 \$ à la maison d'accueil pour femme, Le Mitan.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-02-089
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de décembre 2012 montrant un total mensuel de 1 995 865 \$ et un cumulatif de 31 294 218 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-02-090
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR ET SUR POTEAU – EBISS SOINS – 3040, CHEMIN
DE LA RIVIÈRE-CACHÉE – ZONE C-2 430

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2013 portant le no R-13-CU-2282 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour le projet « Ebiss Soins » au 3040, chemin de la Rivière-Cachée, dans la zone C-2 430 et plus amplement décrite aux documents suivants :

- Description et visuel de l'enseigne au mur, préparés par Imagerie Arts & Lettres inc., nommés « Identification, révision 5 », datés du 21 janvier 2013, et comportant 1 page;
- Description et visuel de l'enseigne sur poteau, préparés par Imagerie Arts & Lettres inc., nommés « Identification, révision 4 », datés du 28 novembre 2012, et comportant 1 page.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-02-091
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR – CARTER'S – OSHKOSH – 3324, AVENUE DES
GRANDES TOURELLES – ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2013 portant le no R-13-CU-2283 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes au mur pour le projet « Carter's – Oshkosh » au 3324, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone C-3 405 et plus amplement décrite au document de simulation, description et coupe des enseignes, préparé par Enseignes Décor Design Plus inc., nommé « Boisbriand_chan24_chan22 », daté du 20 décembre 2012, et comportant 6 pages.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-02-092
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT –
TERRASSE EXTÉRIEURE – COMMISSION DES LIQUEURS – 3315,
AVENUE DES GRANDES TOURELLES – ZONE C-3 406

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 16 janvier 2013 portant le numéro R-13-CU-2281 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage, au règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de construction pour l'agrandissement de la terrasse extérieure commerciale au 3315, avenue des Grandes Tourelles pour le commerce « Commission des liqueurs », dans la zone C-3 406 plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plan d'architecture pour l'agrandissement de la terrasse, préparé par Jean-Pierre Lagacé, architecte, daté du 12 novembre 2012;
- Perspective 3D couleur, préparée par Jean-Pierre Viau design, datée du 8 janvier 2013;
- Photographies de la terrasse actuelle;
- Autorisation écrite de CentreCorp.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-02-093
APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT – CRÉATION DES LOTS
5 176 084 ET 5 176 085 – 999, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver le plan de lotissement pour le remplacement des lots 3 417 288 et 3 417 289 par la création des lots 5 176 084 et 5 176 085 et du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, tel que préparé par monsieur Denis Deslauriers, arpenteur-géomètre, sous la minute 14921 et daté du 19 octobre 2012. (aréna de Boisbriand)

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-02-094
REFUS D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE
ZONAGE – 25, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 108

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE refuser une demande de modification au Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait aux droits acquis pour permettre l'agrandissement d'un établissement commercial (bar) pour la 25, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 108.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-02-095
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de janvier 2013, tel que dressé conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-02-096
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant :

Jasmine Béchard	Animatrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 5 février 2013 et ne devant pas dépasser le 29 juin 2013;
Pascal Lynch Caron	Animateur spécialisé au Service des loisirs à compter du 17 février 2013 et ne devant pas dépasser le 3 août 2013;
Stéphane Thouin	Animateur spécialisé au Service des loisirs à compter du 24 février 2013 et ne devant pas dépasser le 10 août 2013;
Julien Forgues Lecavalier	Animateur spécialisé au Service des loisirs à compter du 3 mars 2013 et ne devant pas dépasser le 17 août 2013;

Sylvie Bastien	Préposée à la bibliothèque à compter du 6 février 2013 et ne devant pas dépasser le 11 janvier 2014;
Myriam Harvey	Préposée à la bibliothèque à compter du 10 février 2013 et ne devant pas dépasser le 25 janvier 2014;
Camille Veillette-Dufresne Catherine Forget	Responsables adjointes au Service des loisirs à compter du 21 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 5 octobre 2013;
Michel Bourré	Journalier chauffeur au Service des travaux publics, à compter du 6 février 2013 et ne devant pas dépasser le 15 novembre 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-02-097
AJUSTEMENT SALARIAL – PERSONNEL NON SYNDIQUÉ AU SERVICE
DES LOISIRS**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'octroyer annuellement au personnel non syndiqué faisant partie de la liste des postes apparaissant à la lettre d'entente SCFP n° 5 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4238, l'augmentation accordée au personnel syndiqué SCFP et ce, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-02-098
CHANGEMENT DE STATUT – POSTES À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET
MAIRIE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser le changement de statut contractuel pour statut de cadre régulier à temps complet de madame Geneviève Gagnon, responsable des communications, de madame Karine Hamel, responsable des services aux citoyens et de madame Cyndi Labrecque, adjointe à la responsable des communications et ce, à compter du 6 février 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-02-099
ORGANIGRAMME – MISE À JOUR**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver la mise à jour de l'organigramme des services et des gestionnaires de la Ville de Boisbriand, datée du 28 janvier 2013.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

À cette étape de la séance, madame la mairesse Marlene Cordato, donne la parole à monsieur le conseiller Patrick Thifault.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Monsieur Patrick Thifault, District Dubois

- Intervention sur les allégations le concernant, lors du témoignage de monsieur Michel Lalonde, ingénieur, à la commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, à la Commission Charbonneau. Il déclare avoir collaboré à la Commission, signé une déclaration et avoir également collaboré avec les enquêteurs de l'escouade Marteau. Fait le point sur les événements entourant les allégations dont il a fait l'objet.

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Déplore le manque de transparence de la mairesse à l'égard des événements faisant suite au témoignage de monsieur Michel Lalonde à la Commission Charbonneau et concernant monsieur Patrick Thifault;
- Domaine Vert – Randonnée aux flambeaux le 9 février 2013 – Invitation aux citoyens;
- Sorties du Club de ski Yahou – Invitation à y participer;
- 15 février 2013 – Festival de la ringuette à l'aréna – Invitation à tous.

Monsieur Gilles Sauriol, District DuGué

- Déplore le fait que les quatre (4) conseillers de l'opposition aient reçu une mise en demeure juste avant la séance;
- Énonce son opinion sur la déclaration de monsieur Patrick Thifault suite au témoignage de monsieur Michel Lalonde à la Commission Charbonneau.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Fait lecture d'une déclaration sur la situation qui découle de la crise causée par les allégations concernant monsieur Patrick Thifault à la Commission Charbonneau lors du témoignage de monsieur Michel Lalonde, ingénieur.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Déclaration sur les suites du témoignage de monsieur Michel Lalonde à la Commission Charbonneau. Mentionne qu'il est essentiel de prendre du recul avant de prendre des dispositions ;
- Concours de photos – Facebook de la Ville – les citoyens ont jusqu'au 15 février 2013 pour voter pour la photographie qui remportera le concours pour la carte de Noël 2013;
- Collection de photos permanentes dans le corridor de la Maison du citoyen et Place de la culture;
- À surveiller dans l'Info Boisbriand - Nouvel événement culturel « Les premiers rendez-vous ».

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Émet son opinion sur les périls de l'engagement comme conseiller municipal ;
- Réitère tous les services offerts aux citoyens pour leur permettre d'exprimer leurs opinions tels, le service aux citoyens à la direction générale, le site Internet de la Ville, les médias sociaux et les contacts avec les conseillers municipaux.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Perplexe quant aux décisions que la mairesse prendra suite au témoignage de monsieur Michel Lalonde à la Commission Charbonneau ;
- Monsieur Thifault aurait-il reçu d'autres cadeaux ou argent?
- Déploire que le Comité de déontologie de la Ville ne soit pas saisi pour enquêter sur les agissements de monsieur Patrick Thifault.

Monsieur David McKinley, District Dion

- Salue la déclaration de monsieur Thifault ce soir. Est déconcerté par le cours des événements et demande à la mairesse de prendre ses responsabilités ;
- Aurait souhaité que des conseillers de l'opposition soient désignés à des comités et commissions.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Exprime qu'elle souhaite réfléchir sur les décisions qu'elle prendra suite à la publication du témoignage de monsieur Michel Lalonde à la Commission Charbonneau concernant le conseiller Patrick Thifault;
- Revient sur la déclaration de monsieur Lavallée qui a demandé que le Comité de déontologie aurait dû se pencher sur l'affaire Thifault, précisant que depuis l'adoption de la Loi sur l'éthique et la déontologie, toutes les questions d'éthique concernant les élus sont de la juridiction exclusive du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- Réplique sur les allégations de monsieur Lavallée quant au financement de son parti pour la campagne électorale de 2009;
- Réfléchira sur la possibilité éventuelle de désigner des conseillers de l'opposition sur les comités et commissions;
- Revient sur la difficulté de porter le fardeau d'avoir dénoncé des actes répréhensibles et tout ce qui s'en suit les années qui suivent;
- Mentionne qu'elle a toujours fait face aux événements si désagréables soient-ils!

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réal Dubord

Articles 20 et 21

Monsieur Martin Drapeau

Articles 11, 20, 39 et 40

RÉSOLUTION 2013-02-100

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE lever la séance 21 h 31.

Adoptée
